

Termes de référence de l'évaluation finale

1. Présentation du contexte et de l'Objectif Spécifique (OS) Belgique du programme COHERENCE

Nos organisations

- **Caritas International Belgique** (ci-après CI.be) est une ONG belge de solidarité internationale, membre du réseau mondial *Caritas Internationalis*, service de l'Église catholique actif dans 162 pays. Avec ses partenaires locaux·ales et son réseau mondial, Caritas International accompagne les victimes de crise et les personnes migrantes, avec une attention particulière pour les personnes en situation de vulnérabilité, dans leur recherche de solutions durables. À l'étranger, elle réduit les risques et l'impact des crises humanitaires et soutient les communautés affectées dans leurs initiatives en matière de développement humain intégral et de cohésion sociale. Depuis la Belgique, elle défend le droit à l'accueil digne et à l'accompagnement des personnes migrantes, facilite leur autonomisation ainsi que leur retour digne au pays d'origine. Partant de ses constats de terrain, elle alimente le débat sociétal, intervient dans les écoles et s'adresse aux responsables politiques pour défendre les droits humains et la solidarité internationale.
- **La Commission Justice et Paix** (ci-après CJP) est une ONG et une organisation d'éducation permanente belge qui conscientise et interpelle les citoyen·nes, le personnel éducatif et les responsables politiques sur les questions de conflits, de démocratie et d'environnement. Justice et Paix encourage ces personnes à « *comprendre pour mieux agir* » pour la paix et la justice, ici et ailleurs. L'objet de son travail est de développer une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société, sur la base notamment des méthodologies de l'éducation permanente et de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, à travers l'analyse, la sensibilisation, les formations et le plaidoyer politique. Elle suscite l'action individuelle et collective des citoyen·nes en tant qu'acteur·rices de la société pour la promotion de la paix et de la justice dans le monde, et cherche à renforcer la responsabilité et la participation citoyenne, tant au niveau local que global.

Contexte du travail commun et OS Belgique

En 2016, CJP et CI.be ont décidé de travailler ensemble dans le cadre d'un programme de développement pluriannuel cofinancé par la Coopération belge au développement (DGD). Leur premier programme, « *Empowerment dans un Monde en Mouvement* » (EMMo), mis en œuvre de 2017 à 2021, visait à améliorer la sécurité alimentaire des petit·es agriculteur·rices, des femmes, des jeunes et des personnes sans-terres. En Belgique, il visait à contribuer à une société durable, inclusive et responsable en ciblant les médias, le secteur de l'éducation et les décideur·euses politiques belges et européen·nes.

Sur la base des apprentissages issus des évaluations et du processus de planification participative qui s'en est suivi, CI.be, CJP et leurs partenaires ont poursuivi avec le programme successeur COHERENCE (2022-2026). Conformément à l'agenda 2030, le programme contribue

à la réalisation d'objectifs de développement durable tels que « *pas de pauvreté* » (ODD 1), « *faim zéro* » (ODD 2) ou « *consommation et production responsables* » (ODD 12). Il vise à dépasser les notions dominantes de « *Nord* » contre « *Sud* » et les problèmes et solutions de développement qui en découlent.

Percevant un monde secoué par la multiplication des conflits armés et sociaux, les crises humanitaires complexes, le creusement des inégalités, les violations des droits humains, la mauvaise gouvernance et la dégradation de l'environnement due à la mauvaise gestion des ressources naturelles, le programme est mis en œuvre dans le cadre d'une stratégie de triple nexus.

Le programme comprend des interventions dans sept pays : Belgique, Burkina Faso, Burundi, RD Congo, Éthiopie, Niger et Palestine. Il vise à contribuer au renforcement de la résilience des communautés rurales des pays partenaires face aux crises économiques, politiques, environnementales et humanitaires, en permettant aux plus vulnérables, notamment les jeunes et les femmes, de viser une vie meilleure en saisissant les opportunités et en réalisant leurs aspirations. La réalisation de ce changement social est supposée suivre trois voies de changement dans la théorie du changement (voir annexe 1) :

- la cohésion sociale, renforcée par la défense et l'exercice des droits ;
- le développement de l'économie rurale, grâce à la diversification et à la durabilité des sources de revenus et d'investissement ;
- la réduction des risques de catastrophes, rendue possible par le renforcement des capacités de réponse et d'atténuation.

Ces trois voies ont été concrétisées par trois résultats communs aux cadres logiques des actions du programme dans tous les pays COHERENCE, à l'exception de la Belgique.

La cohérence de la stratégie du triple nexus est renforcée, d'autre part, par l'intervention en **Belgique**, qui se conçoit comme **la quatrième voie de changement**. En synergie avec les efforts de résilience des communautés rurales dans les pays d'intervention, elle vise à provoquer des changements concomitants en Belgique dans les politiques et les actions des responsables politiques et des institutions, dans le secteur de l'éducation et dans le comportement des citoyen·nes à l'égard des questions de justice mondiale¹. Un résultat spécifique a été formulé pour chacun de ces groupes cibles dans le cadre logique de l'action en Belgique.

Le programme vise à établir des stratégies transversales localisées et inclusives. Grâce à des processus multi-acteur·rices et multipartenaires, il entend faire la jonction entre échelles mondiales et locales, renforcer la participation des organisations communautaires et des acteur·rices du développement aux mécanismes d'échange, de consultation, de collaboration et de prise de décision, et renforcer mutuellement les capacités d'action, de communication et de plaidoyer. Avec cette approche transversale, le programme souscrit à l'agenda du secteur de la coopération au développement en matière de localisation et de décolonisation.

¹ Plus d'information sur l'OS Belgique: <https://www.caritasinternational.be/fr/projects/urgence-et-developpement/cohesion-sociale-et-resilience-en-belgique/> et Annexe 2.

La phase d'évaluation finale du programme

L'évaluation finale de l'Objectif spécifique Belgique fait partie de la phase d'évaluation finale du **plan d'évaluation** du programme COHERENCE. Le plan d'évaluation décrit la manière dont CI.be et CJP rendons des comptes et tirons des leçons à travers les évaluations indépendantes, qui font partie de la justification requise par le bailleur DGD, conformément à l'arrêté royal du 10 mars 2024, modifiant l'arrêté royal du 11 septembre 2016 relatif à la coopération non gouvernementale.

Le plan d'évaluation vise à contribuer à l'apprentissage transnational, la redevabilité et le renforcement mutuel des capacités. La phase d'évaluation finale a une **orientation thématique pluraliste** : elle se compose de quatre exercices d'évaluation portant chacun sur un programme-pays et encadrés par des termes de référence distincts. Chaque exercice repose sur des **évaluations externes**. La coordination de chaque programme-pays est le **lead de son évaluation**, y compris pour la détermination du contenu, la formulation des termes de référence et de la méthodologie, l'organisation et la gestion de l'évaluation, ainsi que la réponse managériale. Les équipes de coordination de l'ensemble des programmes-pays jouent le rôle d'un **groupe d'apprentissage**, chargé de maintenir le processus d'apprentissage collectif et horizontal issu de la phase à mi-parcours, d'assurer la pertinence partagée de chaque thème d'évaluation et de s'engager dans l'apprentissage à l'échelle du programme. Les directions de CI.be et de CJP constituent le **comité de pilotage du plan d'évaluation** et exercent l'autorité ultime sur les processus et les résultats de l'évaluation.

Les présents termes de référence portent exclusivement sur l'évaluation finale de l'Objectif spécifique Belgique. Les trois autres exercices font l'objet d'appels distincts et n'entrent pas dans le périmètre de la présente mission.

2. Champ, objectifs et questions de l'évaluation finale

Thème et champ de l'évaluation

L'évaluation finale de l'OS Belgique porte sur **les pratiques de co-construction**, entendues comme la collecte d'information, la consultation, la collaboration et l'auto-mobilisation, telles qu'elles ont été déployées avec les publics cibles, les partenaires du programme en Belgique et les équipes des autres programmes-pays.

Une attention particulière sera portée aux dimensions transversales que sont l'inclusion et la diversification des publics (agenda « *Leave No One Behind* »), le genre et l'environnement, de manière à estimer la contribution de ces pratiques de co-construction à la qualité, à l'inclusivité, à la durabilité et à la cohérence de l'intervention. Le degré de satisfaction des publics, en amont comme en aval des interventions, sera également documenté. En bref, il s'agit de vérifier la mise en œuvre de l'approche décoloniale et inclusive visée par le résultat 4 transversal.

Le champ couvre **l'Objectif spécifique Belgique dans son ensemble et ses quatre résultats**, le résultat 4 constituant le point d'entrée vers les trois autres. Sont concernées les équipes de CJP et de CI.be ainsi que les partenaires de mise en œuvre. Aucune limite géographique additionnelle n'est posée : l'échantillonnage devra assurer la représentativité en termes

d'approches et de localisation, à savoir la Flandre, la Wallonie, Bruxelles et la dimension internationale, comme dans la mise en œuvre.

Une analyse plus poussée des activités suivantes sera à mener avec les partenaires et publics associés :

Pour le Résultat 1 - Education :

- [Building Bridges](#)² : outil pédagogique de Cl.be pour aborder les questions de diversité, de préjugés, de discriminations et de vivre-ensemble en classe, co-construit avec Sankaa VZW. Sankaa est une plateforme d'organisations diasporiques, avec qui sont organisées des formations et une journée d'étude.
- Trajets de classe et projets d'école co-construits avec les acteurs pédagogiques et menés avec des partenaires tels que la Croix-Rouge (exemple: [projet Walk in my shoes](#)³ en collaboration avec Sint-Albertuscollege Haasrode).
- Collaborations pédagogiques avec les centres d'accueil de Caritas International (p.ex. Les Logis de Louvranges à Wavre). Exemple : Youth Peace Conference.
- Collaboration avec la pastoral scolaire secondaire de Bruxelles-BW pour l'accompagnement pédagogique de classe.
- Processus de co-construction de la formation Sobriété Low Tech

Pour le Résultat 2 – Sensibilisation :

- Campagne commune [Le Poids du Silence](#)⁴ : Cl.be & CJP ont contribué à rendre visible la crise humanitaire du Maï-Ndombe et de l'Ouest de la RDC. Mené en étroite collaboration avec la CDJP Kinshasa, IPIS et d'autres partenaires congolais, ce trajet de sensibilisation articulé au trajet de plaidoyer a combiné recherche, témoignages, communication digitale, exposition photographique et événements publics afin de faire entendre les voix des communautés affectées. En relayant les analyses et récits produits avec les partenaires de Kinnsasa et à travers la collaboration entre acteurs, la campagne a sensibilisé un (large) public belge et renforcé l'attention portée à cette crise oubliée à travers les retombées médiatiques.

Pour le Résultat 3 (plaidoyer)

- Ces dernières années, Cl.be a mené un plaidoyer constant auprès des autorités belges sur la situation en Palestine, en s'appuyant sur les informations et analyses de Caritas Jerusalem, de Caritas Internationalis et de partenaires de la société civile. Cl.be a rédigé [des analyses et des appels](#), contribué à des notes de position, des briefings et des démarches auprès des décideurs politiques concernant notamment la protection des civils, l'accès humanitaire, les évacuations depuis Gaza, le regroupement familial et l'exécution des visas déjà accordés. Ce travail a été mené en coordination avec des plateformes et coalitions telles que le réseau / PF Moyen-Orient, 11.11.11 et la coalition

² <https://www.caritasinternational.be/fr/projects/education/outil-building-bridges/>

³ <https://www.caritasinternational.be/nl/asiel-migratie/walk-in-my-shoes-ideeen-van-collegas-voor-je-les-of-project/>

⁴ <https://www.caritasinternational.be/fr/?s=mai-ndombe>

Rode Lijn, afin d'exercer une pression collective sur le gouvernement belge et de défendre une réponse conforme au droit international et aux principes humanitaires.

- Burundi / Civic Space (CJP) : entre 2023 et décembre 2026, CJP et la CEJP Burundi mettent en œuvre le projet “Accompagnement du processus électoral de 2025 et 2027 à travers le renforcement d'une culture de respect des droits civils et politiques des Burundais et Burundaises”, financé par la Coopération belge au développement. Bien que ce projet ne fasse pas partie de l'OS Belgique de COHERENCE, il a depuis ses débuts un impact considérable sur le R3 de celui-ci. En effet, les volets démocratie et droits humains de cette initiative ont nourri le plaidoyer de CJP aux niveaux belge et européen. Nous avons effectué de nombreuses rencontres politiques au Burundi et en Belgique auprès des réseaux de plaidoyer partenaires, notamment la Plateforme Afrique centrale coordonnée par le CNCD 11.11.11 et par 11.11.11, ainsi que le Réseau Europe-Afrique centrale (EurAc). Nous avons ainsi participé activement à la rédaction et diffusion du rapport pré-électoral “Sur la route des élections burundaises : entre bruits de bottes et effondrement économique”(EurAc) ou encore aux “task forces – Burundi” d'EurAc, grâce à des informations fiables et de première main. En décembre 2026 une troisième tournée de plaidoyer des partenaires sera organisée en Belgique.

Critères CAD retenus : la cohérence, l'efficacité et la durabilité. Ce choix procède d'une logique de couverture optimale des critères sur l'ensemble du plan d'évaluation : l'évaluation à mi-parcours a mobilisé l'efficacité et la pertinence sur deux cas, dans une approche micro ; l'évaluation finale adopte une perspective d'ensemble et se concentre sur la cohérence, l'efficacité et la durabilité.

Le thème apporte des éléments de réponse aux questions d'apprentissage 1, 5 et 6 de la théorie du changement du programme.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation finale poursuit cinq objectifs, dans le respect de l'équilibre entre apprentissage et redevabilité qui structure l'approche MEAL du programme :

- **Évaluer** la mise en œuvre effective des pratiques de co-construction et de l'approche décoloniale et inclusive au sein de l'OS Belgique, au regard de la cohérence et de la durabilité de l'intervention ;
- **Evaluer** la pertinence de l'offre pédagogique et de plaidoyer sur le long terme, et la diversification des publics, au regard des de la cohérence et de la durabilité l'intervention ;
- **Assurer et renforcer la redevabilité** vis-à-vis du bailleur, des partenaires, des publics cibles et des parties prenantes externes, notamment en communiquant publiquement les résultats de l'évaluation ;
- **Nourrir l'apprentissage** collectif et horizontal, au sein de l'OS Belgique, entre CJP et CI.be, et à l'échelle du programme COHERENCE ;
- **Soutenir l'amélioration** continue, en disposant de recommandations visant l'adoption de pratiques et d'outils MEAL à fonder sur la méthodologie de l'Outcome Harvesting pour faciliter un suivi d'avantage orienté sur le qualitatif et l'apprentissage.

Utilisateurs visés

- les équipes et la coordination de l'OS Belgique ;
- le secrétariat général et la direction générale de CJP et de Cl.be, ainsi que leurs partenaires ;
- le groupe d'apprentissage du programme COHERENCE et les coordinations des autres programmes-pays ;
- le personnel technique du programme ;
- le bailleur et le personnel d'autres acteur·rices du développement et de la société civile, notamment au sein du Cadre stratégique commun Belgique.

Questions évaluatives

L'évaluation finale doit permettre de répondre aux questions évaluatives suivantes. Les questions pourront faire l'objet d'une réflexion et d'un approfondissement en phase de cadrage avec le/la ou les candidat·es retenu·es.

Question évaluative 1.

Dans quelle mesure les pratiques de co-construction déployées par l'OS Belgique ont-elles donné à chacun des cercles d'acteur·rices (les équipes et instances qui co-construisent et portent les actions⁵, les publics auxquels elles s'adressent, les partenaires belges et du Sud global avec lesquels elles sont menées) une influence réelle sur les orientations, les contenus et les priorités, et pas seulement une place dans le dispositif ? À quel niveau de participation (information, consultation, collaboration, auto-mobilisation⁶) chaque cercle s'est-il effectivement situé, sous quelles formes concrètes dans les actions et les partenariats ? Comment ces acteur·rices apprécient-ils leur place, avant et après les interventions ? (Critères : cohérence, efficacité, durabilité.)

Question évaluative 2. *Dans quelle mesure le programme a-t-il **diversifié ses publics et ses partenaires, notamment au regard de l'agenda Leave No One Behind** ? Quels facteurs ont favorisé ou entravé cette diversification ? En quoi cette diversification peut soutenir une approche plus intégrée des 4 résultats ?* (Critère : cohérence, durabilité.)

L'évaluation devra en outre accorder une attention particulière à la prise en compte du genre et de l'environnement dans l'ensemble du dispositif évalué et dans leur propre démarche.

3. Méthodologie

L'évaluation finale est confiée à un·e **évaluateur·rice externe**, ou à une équipe d'évaluation externe. Elle repose sur une **collecte de données qualitatives** et sur une démarche participative, cohérente avec l'objet évalué : la manière dont l'évaluation est conduite doit elle-même refléter les principes de co-construction, d'horizontalité et d'inclusion que le programme revendique.

⁵ Personnes en mouvement (PoM) accompagnées en Belgique ou actives dans les organisations diasporiques, travailleurs socio-juridiques, groupes de volontaires locaux, comité de rédaction des revues, acteurs pédagogiques, OSC partenaires , etc

⁶ Voir annexe

La méthodologie attendue comprend au minimum :

- **une analyse documentaire** basée sur la théorie du changement, la proposition de programme de l'OS Belgique, les rapports annuels, le dispositif de suivi-évaluation (DSE), les productions pédagogiques, de communication et de plaidoyer, le rapport de l'évaluation à mi-parcours et la réponse managériale qui lui a été apportée ;
- **une collecte de données primaires, avec des entretiens individuels et des focus groupes** auprès des équipes de CJP et de Cl.be, des publics cibles, des partenaires locaux·ales et de mise en œuvre et, le cas échéant, des partenaires internationaux·ales ;
- **un échantillonnage raisonné**, dont les critères de constitution devront être explicités dans l'offre, garantissant la représentativité des approches et des localisations (Flandre, Wallonie, Bruxelles, international) ;
- **une articulation explicite avec les résultats du suivi (DSE)** du programme, dont les données seront mises à disposition de l'équipe d'évaluation ;
- **un ou plusieurs temps collectifs d'analyse participative** et de restitution associant les équipes de mise en œuvre, permettant de confronter l'analyse de l'équipe d'évaluation à celle des équipes et de formuler les conclusions et les recommandations.

Sensemaking à l'échelle du programme global. Le plan d'évaluation prévoit que les conclusions et les mesures pertinentes sont partagées et analysées entre les équipes des programme-pays afin d'être mises à profit de manière appropriée et d'assurer un processus d'apprentissage collective et horizontale.

La composition de l'équipe d'évaluation doit tenir compte de l'équilibre entre les femmes et les hommes. Les travaux se dérouleront tant en Communauté française de Belgique qu'en Flandre. La connaissance des deux langues nationales est indispensable.

4. Déroulement de l'évaluation, calendrier et budget

Calendrier

L'évaluation se déroule au cours du **novembre 2026 à mars 2027**. Le calendrier indicatif est le suivant :

- date limite de remise des offres : [30/10/26] à [23:59] ;
- période de réception des questions des candidat·es : jusqu'au [23/10/26] avec possibilité d'organiser une session de présentation des TDR et d'échange avant remise de l'offre ;
- réponses communiquées à l'ensemble des candidat·es au plus tard le [25/10/26] ;
- sélection et notification aux candidat·es : [20/11/26] ;
- réunion de démarrage : [23-27/11/26] ;
- remise de la note de cadrage : [4/12/26] ;
- phase de collecte de données : [4/12/26 à 22/01/27] ;
- atelier ou temps collectif d'analyse participative : [19-29/01/27] ;
- remise du rapport provisoire : [05/02/2027] ;
- réunion de présentation du rapport provisoire : [12/02/2027] ;

- remise du rapport final validé : [26/02/27] ;
- séance publique de restitution : [08/03/27].

Gestion de l'évaluation

Le processus d'évaluation est **piloté par la coordination de l'OS Belgique**, qui en est le lead. Le ou la prestataire externe doit associer étroitement nos organisations à la construction de son raisonnement, par des échanges réguliers tout au long de la mission, depuis la préparation de la note de cadrage jusqu'à la réunion de présentation du rapport provisoire.

Un **comité d'accompagnement** suit la mission d'évaluation, valide la note de cadrage, commente le rapport provisoire et se prononce sur la version finale.

Les directions de CJP et de Cl.be, réunies en comité de pilotage du plan d'évaluation, exercent l'autorité ultime sur le processus et les résultats de l'évaluation.

Le point focal de la mission est Quentin Hayois, secrétaire général de CJP (quentin.hayois@justicepaix.be).

Budget

Le budget maximum disponible pour cette évaluation est de **25.000 €**, toutes taxes comprises.

L'offre reçue devra comprendre l'ensemble des coûts inhérents à la réalisation de la mission : honoraires, frais de déplacement, per diem, assurances, frais de reproduction et tout autre frais. L'offre financière s'entend **ferme et définitive**.

Le ou la prestataire retenu-e devra proposer dans son offre un **plan de travail détaillé** incluant les jours travaillés par activité et par membre de l'équipe d'évaluation, ainsi que les dates et lieux indicatifs. Ce plan de travail sera discuté et validé lors de la réunion de démarrage.

Les modalités de paiement sont les suivantes : 30 % à la signature du contrat, 40 % à la remise du rapport provisoire, 30 % à la validation du rapport final.

5. Livrables attendus

Les livrables suivants, rédigés en français, sont attendus :

- **une note de cadrage** présentant la compréhension finale des questions évaluatives, les critères de jugement et les sous-questions - y compris le lien avec les critères du CAD repris, la méthodologie avec l'échantillon retenu et sa justification, les outils/activités et le calendrier définitif ;
- **un compte rendu du ou des temps collectifs d'analyse participative** ;
- **un rapport provisoire**, remis au moins 5 jours ouvrables avant la réunion de présentation ;
- **un rapport final** d'évaluation, d'un maximum de 25 pages hors annexes, structuré selon le format figurant en annexe ;
- **deux présentations synthétiques** : une destinée à la séance de restitution au niveau de l'OS Belgique et une à la séance de sensemaking à l'échelle du programme.

Le rapport final est le rapport principal. Il doit contenir en annexe le programme de l'évaluation, la liste des documents consultés et la liste des personnes rencontrées et interviewées.

Le rapport final ne sera réputé validé qu'après acceptation formelle par le comité d'accompagnement. La coordination de l'OS Belgique élabore ensuite une **réponse managériale** aux recommandations.

6. Transparence, confidentialité, déontologie et propriété des données

Transparence et confidentialité

Les rapports qui seront publiés ne contiendront pas d'éléments susceptibles de mettre en danger les partenaires, les équipes ou toute autre partie prenante, de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'intégrité du programme, ou de présenter tout autre risque en termes de confidentialité, en particulier au regard du Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne.

Les membres de l'équipe d'évaluation sont tenu·es de respecter la nature confidentielle de tous les documents et de toutes les données auxquels ils et elles auront accès au cours du processus d'évaluation.

Les résultats de l'évaluation ont vocation à être communiqués publiquement, au titre de la redevabilité vis-à-vis du bailleur et des parties prenantes externes.

Déontologie

L'équipe d'évaluation conduit sa mission dans le respect des normes de qualité et des principes déontologiques usuels du secteur de l'évaluation, notamment l'indépendance de jugement, l'impartialité, la transparence des méthodes, la restitution des constats aux personnes concernées et le respect de la dignité des personnes rencontrées.

Le consentement libre et éclairé des personnes interrogées est recueilli préalablement à tout entretien ou focus groupe. Les personnes sont informées de l'objet de l'évaluation, de l'usage qui sera fait de leurs propos et de leur droit de ne pas répondre ou de se retirer à tout moment. Les propos rapportés sont anonymisés dans les livrables, sauf accord explicite et écrit de la personne concernée.

Une attention spécifique est portée à la protection des personnes en situation de vulnérabilité. L'équipe d'évaluation signale sans délai à la coordination de l'OS Belgique toute situation portée à sa connaissance qui constituerait une atteinte à l'intégrité des personnes.

Conflit d'intérêt

Les candidat·es déclarent, dans leur offre, l'absence de tout conflit d'intérêt, réel ou apparent, avec CJP, CI.be, leurs partenaires de mise en œuvre ou le bailleur. Est notamment constitutif d'un conflit d'intérêt le fait d'avoir conçu, mis en œuvre ou évalué tout ou partie de l'intervention faisant l'objet de la présente évaluation, ou d'entretenir un lien contractuel, financier ou personnel de nature à compromettre l'indépendance du jugement.

Tout conflit d'intérêt survenant en cours de mission est signalé sans délai à la coordination de l'OS Belgique. La dissimulation d'un conflit d'intérêt constitue un motif de résiliation du contrat.

Propriété et conservation des données

L'ensemble des données collectées, des transcriptions, des enregistrements, des notes de terrain, des bases de données et des livrables produits dans le cadre de la mission sont la **propriété exclusive de la Commission Justice et Paix et de Caritas International**, qui en disposent librement, y compris pour publication.

L'équipe d'évaluation ne peut ni publier, ni diffuser, ni réutiliser tout ou partie de ces éléments à d'autres fins, ni les céder à des tiers, sans autorisation écrite préalable des commanditaires. Les données à caractère personnel sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données, conservées de manière sécurisée pendant la durée de la mission et détruites, ou remises aux commanditaires, au plus tard 6 mois après la validation du rapport final. Une attestation de destruction est fournie.

7. Documentation mise à disposition

Le/la ou les candidat·es retenu·e·s se verront remettre toute la documentation pertinente relative au programme COHERENCE, en particulier :

- la Théorie du changement du programme COHERENCE 2022-2026 (y compris les questions d'apprentissage).
- la proposition de programme de l'OS Belgique (Schéma de présentation)
- le dispositif de suivi-évaluation (DSE) de l'OS Belgique avec les valeurs des indicateurs à 5 ans ;
- les rapports annuels internes (rapport narratif) et externes (scores de performances, leçons apprises) remis à la DGD par CI.be et CJP ;
- le rapport de l'évaluation à mi-parcours de l'OS Belgique et la réponse managériale qui lui a été apportée ;
- tout autre document jugé utile à la bonne compréhension de l'OS Belgique et de ses avancées.

8. Profil recherché

L'évaluation sera réalisée de préférence par une équipe mixte de consultant·es. Nos deux associations encouragent le respect de la parité de genre dans les candidatures.

Qualifications et expérience

- titulaire d'un diplôme universitaire dans un domaine pertinent pour la mission, ou expérience probante équivalente ;
- expérience professionnelle dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, de la migration, des conflits internationaux, de l'exploitation des ressources naturelles, de l'approche genre, du plaidoyer et de la mobilisation de la société civile. Une

expérience en lien avec la méthodologie du « *voir, juger, agir* » du secteur de l'éducation permanente en Communauté française de Belgique constitue un atout ;

- expérience avérée de l'évaluation des approches orientées changement ;
- familiarité avec les approches de décolonisation, de localisation et de co-construction dans le secteur de la coopération, et avec l'agenda « *Leave No One Behind* » ;
- expérience de coordination multi-acteur·rices et d'animation de processus participatifs ;
- expérience dans des projets d'évaluation similaires ;
- bonne connaissance des méthodologies MEAL, du Outcome Harvesting et des dispositifs de suivi et d'évaluation des programmes de coopération au développement ;
- bonne connaissance des divers niveaux de pouvoir belges et de la réalité institutionnelle belge ;
- bonne connaissance des réseaux d'enseignement francophones et flamands et des acteur·rices éducatif·ves des deux communautés linguistiques ;
- bonne connaissance des paysages médiatiques néerlandophone et francophone.

Compétences administratives et linguistiques

- excellente maîtrise des outils bureautiques ;
- excellentes qualités de communication, de rédaction et d'organisation ;
- excellente maîtrise du français et du néerlandais, écrit et parlé.

9. Modalités de soumission des offres

Les candidat·es intéressé·es sont invité·es à présenter une offre technique et une offre financière. Les offres devront être rédigées en français et ne devront strictement pas dépasser 10 pages, hors curriculum vitae annexés.

L'offre technique comprendra :

- une proposition démontrant la bonne compréhension des enjeux du programme, du secteur et du thème de la co-construction ;
- une méthodologie d'évaluation détaillée par phase et par types de répondant·es, accompagnée d'un chronogramme et d'une répartition de la charge de travail au sein de l'équipe, précisant la stratégie d'échantillonnage envisagée ;
- les curriculum vitae des membres de l'équipe proposée, ainsi que la répartition des rôles et des responsabilités ;
- des références professionnelles et un exemple d'une évaluation précédente pertinente ;
- une déclaration sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêt.

L'offre financière, libellée en euros, sera détaillée par type de coûts et par jour-personne. Elle s'entend ferme, taxes comprises, et inclut tous les frais relatifs à la prestation.

Les offres sont à envoyer par courrier électronique, au plus tard le [30/10/2026] à [23:59], en précisant dans l'objet du message « *Évaluation finale du programme COHERENCE, OS*

Belgique », aux adresses suivantes : quentin.hayois@justicepaix.be et g.cnockaert@caritasint.be. Seules la date et l'heure de réception feront foi.

Les questions relatives au présent appel peuvent être adressées à Quentin Hayois et Gilles Cnockaert [adresses électroniques ci-dessus] jusqu'au [23/10/2026]. Les réponses seront communiquées à l'ensemble des candidat-es le 25/10/2026 au plus tard

10. Critères de sélection

Les offres seront évaluées par un Comité de sélection selon les critères pondérés suivants.

Qualité de l'offre technique : 30 %

- compréhension des enjeux : capacité à démontrer une compréhension approfondie du contexte, des objectifs et des attentes du programme COHERENCE, et en particulier du thème de la co-construction et du résultat 4 transversal ;
- méthodologie d'évaluation : proposition détaillée incluant les phases, le chronogramme, la stratégie d'échantillonnage raisonné et la répartition de la charge de travail ;
- qualité du dispositif participatif et de restitution proposé, et cohérence de la démarche évaluative avec les principes d'horizontalité et d'inclusion du programme.

Qualifications et expérience de l'équipe : 25 %

- expérience avérée dans des projets d'évaluation similaires, notamment dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté mondiale, de la migration, des conflits internationaux, du plaidoyer et de la mobilisation de la société civile ;
- expertise méthodologique : bonne connaissance des méthodologies MEAL et de l'évaluation des critères de cohérence et de durabilité ;
- compétences linguistiques et institutionnelles : connaissance des divers niveaux de pouvoir belges et de la réalité institutionnelle belge, une attention particulière étant portée à la connaissance des réseaux d'enseignement francophones et néerlandophones ;
- compétences administratives : capacité démontrée en gestion de projet, communication, rédaction et organisation.

Offre financière : 15 %

- détail des coûts par type de dépense et par jour ;
- adéquation de l'offre financière avec le budget maximum disponible de 25 000 € et avec le volume de travail estimé.

Références et travaux antérieurs : 15 %

- présentation de références pertinentes d'évaluations similaires ;
- inclusion d'un exemple d'une évaluation précédente pertinente.

Adéquation avec les valeurs du programme : 15 %

- parité de genre dans la composition de l'équipe d'évaluation ;

- engagement démontré en faveur d'une approche participative et inclusive, conforme aux principes de cocréation et de co-production du programme, et sensibilité aux enjeux de décolonisation des pratiques.

Format du rapport d'évaluation finale

Le rapport final, de 25 pages maximum hors annexes, comprendra :

- une table des matières et une liste des abréviations et acronymes ;
- un résumé exécutif d'une page maximum, présentant les principaux constats et les conclusions accompagnées brièvement de l'argumentation qui les soutient ;
- une introduction de 2,5 pages maximum, présentant le contexte et la justification de l'évaluation, ses objectifs et résultats attendus, les questions évaluatives, la méthodologie mise en œuvre et les limites de l'évaluation ;
- une réponse argumentée à **chacune des deux questions** évaluatives, fondée sur la matrice d'évaluation établie lors de la collecte et de l'atelier participatif, précisant les points forts et les points faibles, expliquant les facteurs qui ont influencé les changements observés, positifs comme négatifs, et renvoyant à des éléments de preuve et à des exemples précis ;
- des conclusions et des recommandations, de 2,5 pages maximum, précisant l'appréciation globale au regard du contexte, des besoins des publics et des ambitions du programme, et indiquant explicitement à qui chaque recommandation est adressée ;
- les annexes : termes de référence, programme de l'évaluation, liste des documents consultés, liste des personnes rencontrées et interviewées, outils de collecte.

Annexes

En vue de la remise de l'offre et dans le respect de la confidentialité de certaines données, les annexes suivantes sont disponibles sur demande auprès de quentin.hayois@justicepaix.be ou g.cnockaert@caritasint.be :

- **Annexe 1.** Théorie du changement du programme COHERENCE 2022-2026 et questions d'apprentissage.
- **Annexe 2.** Proposition de l'OS Belgique (Schéma de présentation)
- **Annexe 3.** Dispositif de suivi-évaluation (DSE) avec les valeurs des indicateurs des années 2022 à 2025
- **Annexe 4.** Modèle des pratiques de co-constructions utilisés par CI.be et CJP
- **Annexe 5.** Format du rapport d'évaluation finale.